

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 06/256 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA SIGNATURE DU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE REFECTION ET REMISE A NIVEAU DES PISTES DE BONIFATO, FANGO, PINETO ET STELLA POUR L'EQUIPEMENT DES FORETS TERRITORIALES DE CORSE

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2006

L'An deux mille six, et le quinze décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUIDICELLI Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
M. ALESSANDRINI Alexandre à Mme CASTELLANI Pascaline
M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme BIANCARELLI Gaby
Mme BURESI Babette à Mme GORI Christiane
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
Mme COLONNA Christine à Mme SCIARETTI Véronique
Mme GUERRINI Christine à Mme ANGELI Corinne
M. MARCHIONI François-Xavier à M. CHAUBON Pierre
M. MARTINETTI Jean-Charles à Mme RICCI Annie
Mme NATALI Anne-Marie à M. LECCIA Jean-Pierre
M. PANUNZI Jean-Jacques à M. MONDOLONI Jean-Martin
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme SUSINI Marie-Ange
M. SIMEONI Edmond à M. BIANCUCCI Jean
M. SISCO Henri à Mme ALIBERTINI Rose
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme PROSPERI Rose-Marie



ETAIENT ABSENTES : Mmes

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, DELHOM Marielle, PIERI Vanina.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 06/20 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mars 2006 portant approbation du Budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2006,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer le ~~marc~~ relatif aux travaux de réfection et remise à niveau des pistes de Bonifato, Fango, Pineto et Stella pour l'équipement des forêts territoriales de Corse avec la SARL MORACCHINI et Cie, pour un montant de 28 391,10 € HT.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 15 décembre 2006

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse

Camille de ROCCA SERRA



ANNEXE

RECULE
- 9 JAN. 2007
PREFECTURE DE COISE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Objet : Travaux de réfection et de remise à niveau de la voirie des forêts territoriales de Corse

I - OBJET DU MARCHÉ

La Collectivité Territoriale de Corse a confié à l'ONF, au terme d'une procédure de mise en concurrence, la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection généralisée des dessertes forestières et opération DFCI en forêt territoriales.

Dans ce cadre, l'ONF a élaboré un programme de travaux qu'il s'agit de mettre en œuvre.

Il revient à la Collectivité Territoriale de Corse, maître d'ouvrage, de conduire la procédure de mise en concurrence pour la réalisation desdits travaux.

II - FORME DU MARCHÉ

Marché à bons de commande.

Allotissement.

Le marché comporte 7 lots séparés qui se définissent, se localisent et ont été estimés comme suit :

N° du lot	Forêts territoriales - Territoires communaux	Montant minimum commande annuelle HT	Montant maximum commande annuelle HT	Montant estimatif des travaux HT pour l'année n
1	Chiavari (Coti Chiavari et Pietrosella) ; Pineta (Bastelica et Frasseto) ; Vero (Vero et Azzana) ; Punteniello (Ciamanacce et Tasso) ; Santa Maria Sicche (Santa Maria Sicche et Bastelica) ; Libio (Guagno, Murzo, Poggiolo et Rosazia) ; Lonca (Evisa) ; Piana (Piana) ; sabineto (Serriera).	38 000 €	100 000 €	58 900 €
2	FT Ospédale (Conca, Lecci, Porto Vecchio, Zonza & San Gavino di Carbini) ; Zonza (Conca & Zonza), Valdo Grosso (Ste Lucie de Tallano), Bavella-Sambucu (Conca, Quenza, Sari-Solenzara & Zonza), Fontanaccia (Monaccia d'Aullène)	26 000 €	72 000 €	55 545 €
3	FT Bonifato (Calenzana) ; Fango (Galeria & Manso) ; Pineto (Aiti, Gavignano & Saliceto) ; Stella (Borgo, Campitello, Murato, Rutali, Scolca & Vignale), Tartagine-Melaja (Olmi-Capella)	18 000 €	50 000 €	32 650 €
4	FT Fiumorbu (Isolaccio, Serra & San Gavino di Fium'Orbo) ; Tova (Chisa & Solaro), Pietrapiana (Isolaccio di Fium'Orbo & Poggio di Nazza), Marmano (Ghisoni & Palneca)	38 000 €	104 000 €	80 880 €
5	FT Aitone (Cristinacce & Evisa) ; Tavignano-Melu (Calacuccia, Corscia & Corte) ; Valduniellu (Albertacce)	46 000 €	125 000 €	91 156 €
6	FT Coscione (Aullène, Olivese & Zicavo) ; Sant'Antone (Cozzano & Palneca) ; Vallemala (Moca Croce, Petreto Bicchisano, Santa Maria Figaniella & Zerubia)	27 000 €	74 000 €	88 819 €

7	FT Vizzavona (Vivario), Rospa-Sorba (Ghisoni, Muracciole, Noceta, Pietroso, Rospigliani & Vezzani), Tavignano-Forca (Casamaccioli, Corte & Soveria)	7 000 €	25 000 €	13 420 €
---	---	---------	----------	----------

III - PROCEDURE DE CONSULTATION

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert - article 33 du Code des Marchés Publics.

IV - DUREE DU MARCHÉ

Un an, renouvelable trois fois.

V - PRIX DU MARCHÉ

Le prix des travaux à réaliser est calculé par application des prix unitaires dont le libellé est fourni au bordereau des prix unitaires, pièce du marché.

Le prix est réputé comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des travaux ainsi que toutes les sujétions d'exécution.

Le marché est conclu à prix ferme, actualisable.

V - IMPUTATION BUDGETAIRE

Le marché sera imputé au chapitre 909 - Fonction 93 - Article 2128 - programme 24126 de la section d'investissement du budget primitif 2006 de la Collectivité Territoriale de Corse.

VI - CRITERES DE JUGEMENT

1° - Candidatures

- Références sur chantiers similaires
- Garanties financières

2° - Offres :

- Valeur technique de la prestation - 50 % (moyens matériels et humains prévus sur le chantier, délai de mise en œuvre des prestations dès commande - réactivité)
- Prix - 50 %

VII - DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

1. **Date d'engagement de la procédure de consultation** : 21 juillet 2006
2. **Date limite de remise des offres** : 11 septembre 2006 à 16 h 00
3. **Publications destinataires** : Corse Matin, www.corse.fr

4. Offres déposées :

12 offres ont été déposées sur support papier, aucune sur la plateforme de dématérialisation.

5. Ouverture des « 1ères enveloppes » :

En application des dispositions de l'article 58 du CMP, la PRM a procédé à l'ouverture des enveloppes relatives aux candidatures et à l'enregistrement de leur contenu le 15 septembre 2006, en présence du maître d'œuvre - ONF.

→ 8 candidats ont été admis comme présentant des dossiers à jour, des garanties financières et des références techniques satisfaisantes :

- SARL MORACCHINI et Cie. (Bastia) soumissionne pour les lots 3 (secteur FT Bonifato), 4 (secteur FT Fium'orbo), 5 (secteur FT Aitone) et 7 (secteur FT Vizzavona).

- La SARL LG MILANI BTP (Porto-Vecchio) soumissionne pour le lot 2 (secteur FT Ospedale)

- SA AGOSTINI et Cie. (Porto-Vecchio) soumissionne pour le lot 2 (secteur FT Ospedale).

- Entreprise SARROLA Travaux Publics (Sarrola Carcopino) soumissionne pour le lot 1 (secteur FT Chiavari)

- SARL VALLI (Porto-Vecchio) soumissionne pour le lot 2 (secteur FT Ospedale)

- Entreprise générale de maçonnerie - société MARIANI frères (Venaco) soumissionne pour le lot 7 (secteur FT Vizzavona).

- Entreprise Jean MALANDRI (Tavera) soumissionne pour les lots 1 (secteur FT Chiavari), 5 (secteur FT Aitone) et 7 (secteur FT Vizzavona).

- SA CORSE FORATION MINAGE (Corte) soumissionne pour les lots 3 (secteur FT Bonifato), 4 (secteur FT Fium'orbo) et 5 (secteur FT Aitone).

→ 4 candidats ont été appelés à régulariser leur dossier de candidature sous 10 jours :

- Entreprise individuelle Daniel LECCIA (Zonza) soumissionne pour le lot 2 (secteur FT Ospedale).

Ce candidat n'a produit aucune information permettant d'apprécier la valeur technique de l'entreprise.

- SARL ROSSINI et fils (San Gavino di Fium'orbo) soumissionne pour le lot 4 (secteur FT Fium'orbo).

Ce candidat a fourni des indications incomplètes concernant ses garanties financières et ses références qui sont anciennes. Il a été estimé nécessaire de demander des précisions sur ces données à ce candidat.

- SARL Santa Marione (Corte) soumissionne pour le lot 5 (secteur FT Aitone).

Peu de références annoncées, aucune pièce permettant de les vérifier. Le candidat devra compléter son dossier en conséquence.

- Entreprise Individuelle CORSE CONSTRUCTION TP (Levie) soumissionne pour les lots 1 (secteur FT Chiavari), 2 (secteur FT Ospedale) et 6 (secteur FT Coscione). Cette entreprise est attributaire de 2 lots en forêts territoriales de Valle Mala et de Chiavari pour le marché de travaux 2005 et pose des problèmes de retard sur ces chantiers.

Un avis réservé a été émis.

L'entreprise a produit une note à l'attention de la CAO dont la teneur suit :

- l'entreprise a pris du retard sur les chantiers susvisés mais annonce le début des travaux le 18 septembre et leur achèvement fin décembre. Elle s'engage par ailleurs à respecter de très brefs délais pour ces travaux.
- En outre, elle est la seule à présenter une offre pour le lot 6 (secteur FT Coscione).

Les dossiers des entreprises ont été régularisés dans les délais.

L'ensemble des entreprises ont été admises à présenter une offre par la CAO du 3 octobre 2006.

Néanmoins, la CAO a souligné qu'il devait être rappelé à l'entreprise Corse Construction TP la possibilité pour la Collectivité Territoriale de Corse d'appliquer des pénalités de retard.

6. Ouverture des « 2èmes enveloppes »

La commission d'appel d'offres en date du 03 octobre 2006 a procédé à l'ouverture des secondes enveloppes, a enregistré les offres suivantes:

NB : Les prix des offres ont été recalculés par application des bordereaux des prix unitaires.

Des mises au point seront à prévoir pour accorder les prix des actes d'engagement aux prix BPU.

Par ailleurs 2 entreprises ont fait leur prix sur un taux de TVA erroné qui devra être corrigé.

Enregistrement des offres :**Lot 1 : Secteur FT Chiavari - estimé à 58 900 € HT**

CANDIDAT(S)	MONTANT DE L'OFFRE HT
Entreprise Jean MALANDRI (Tavera)	55 470 €
SARROLA TP (Sarrola Carcopino)	82 158 €
Corse Construction TP (Levie)	101 934 €

Lot 2 : Secteur FT Ospedale - estimé à 55 545 € HT

CANDIDAT(S)	MONTANT DE L'OFFRE HT
SARL LG MILANI BTP (Porto-Vecchio)	47 725 €
SA AGOSTINI et Cie. (Porto-Vecchio)	51 909 €
SARL VALLI (Porto-Vecchio)	106 575 €
Corse Construction TP (Levie)	102 570 €

Lot 3 : Secteur FT Bonifato - estimé à 32 650 € HT

CANDIDAT(S)	MONTANT DE L'OFFRE HT
SARL MORACCHINI et Cie. (Bastia)	28 391, 10 €
SA Corse Foration Minage (Corte)	58 285 €

Lot 4: Secteur FT Fium'Orbo - estimé à 80 880 € HT

CANDIDATS	MONTANT DE L'OFFRE HT
SARL MORACCHINI et Cie.	123 716,34 €
SARL ROSSINI et fils (San Gavino di Fium'orbo)	159 313 €
SA Corse Foration Minage (Corte)	68 830 €

Lot 5: Secteur FT Aitone - estimé à 91 156 € HT

CANDIDATS	MONTANT DE L'OFFRE HT
SARL MORACCHINI et Cie. (Bastia)	125 891, 08 €
Entreprise Jean MALNDRI (Tavera)	84 054 €
SA Corse Foration Minage (Corte)	152 394 €
SARL Santa Marione (Corte)	117 100 €

Lot 6 : Secteur FT Coscione - estimé à 88 819 € HT

CANDIDATS	MONTANT DE L'OFFRE HT
Corse Construction TP (Levie)	95 391,50 €

Lot 7 : Secteur FT Vizzavona - estimé à 13 420 € HT

CANDIDATS	MONTANT DE L'OFFRE HT
SARL MORACCHINI et Cie. (Bastia)	35 392,50 €
Société MARIANI frères (Venaco)	8 570 €
Entreprise Jean MALANDRI (Tavera)	8 590 €

VIII - ANALYSE DES OFFRES

Les offres ont été analysées au regard des éléments indiqués au règlement de consultation et repris au point VI 2° (critères de jugement des offres).

Lot n° 1 - Secteur FT Chiavari - estimé à 58 900 € HT

Candidats	Prix € HT 50 %	Note	Valeur Technique - moyens, procédés 25 %	Valeur Technique - réactivité 25 %	Total	Classement
Entreprise MALANDRI Jean (Tavera)	55 470 €	3	0	0	3	2
SARROLA TP (Sarrola Carcopino)	82 158 €	2	3	3	5	1
Corse Construction TP (Levie)	101 931 €	1	0	1	1,5	3

L'entreprise Jean MALANDRI n'a pas fourni de mémoire technique ; c'est pourquoi elle est notée 0 aux deux éléments composant la valeur technique.

L'entreprise Corse Construction TP ne fournit pas de mémoire technique (Moyens, réactivité) mais donne un délai d'exécution de 3 mois ; c'est pourquoi elle est notée 0 pour l'élément moyens et 1 pour l'élément réactivité.

SARROLA TP fournit un dossier complet et de bonne qualité ; c'est pourquoi il obtient la note maximum aux deux éléments.

Lot n° 2 - Secteur FT Ospedale -**estimé à 55 545 € HT**

Candidats	Prix € HT	Note	Valeur Technique - moyens, procédés	Valeur Technique - réactivité	Total	Classement
SARL LG MILANI BTP (Porto-Vecchio)	47 725 €	4	4	4	8	1
SA AGOSTINI et Cie (Porto-Vecchio)	51 909 €	3	4	3	6,5	2
SARL VALLI (Porto-Vecchio)	106 575 €	1	0	0	1	4
Corse Construction TP (Levie)	102 570 €	2	0	1	2,5	3

La SARL MILANI BTP et la SA AGOSTINI proposent des moyens humains et matériels équivalents et satisfaisants. Elles obtiennent toutes deux la note maximale de 4 pour cet élément.

La SARL MILANI BTP propose un délai de réactivité de 48 h ; lui est attribuée la note maximale de 4.

La SA AGOSTINI propose un délai de réactivité de 4 jours ; lui est attribuée la note de 3.

La SARL Valli ne fournit pas de mémoire technique ; c'est pourquoi elle est notée 0.

L'entreprise Corse Construction TP ne fournit pas de mémoire technique (Moyens, réactivité) mais donne un délai d'exécution de 3 mois ; c'est pourquoi elle est notée 0 pour l'élément moyens et 1 pour l'élément réactivité.

La SARL MILANI BTP ainsi que la SA AGOSTINI n'ont cependant répondu qu'au DQE fourni pour les travaux de l'année (1^{er} bon de commande) et non pas au BPU indiquant les prix pour l'ensemble des prestations à réaliser pour les années à suivre.

Le BPU n'a été que partiellement rempli et ne permet pas d'apprécier le niveau de prix pour les prestations éventuelles à venir.

Lot n° 3 - Secteur FT Bonifato - estimé à 32 650 € HT

Candidats	Prix € HT	Note	Valeur Technique - moyens, procédés	Valeur Technique - réactivité	Total	Classement
SARL MORACCHINI et Cie (Bastia)	28 391,10 €	2	2	2	4	1
SA Corse Foration Minage (Corte)	58 285 €	1	0	2	2	2

Les deux entreprises proposent un délai de réactivité identique de trois semaines ; leur est attribuée la note maximale de 2 à toutes deux.

La SA Corse Foration Minage n'a pas fourni de mémoire technique ; c'est pourquoi elle est notée 0.

La SARL MORACCHINI qui présente un mémoire technique satisfaisant est notée 2.

Lot n° 4 - Secteur FT Fium'orbo - estimé à 80 880 € HT

Candidats	Prix € HT	Note	Valeur Technique - moyens, procédés	Valeur Technique - réactivité	Total	Classement
SARL MORACCHINI et Cie. (Bastia)	123 716,34 €	2	3	3	5	1
SARL ROSSINI et fils (San Gavino di Fium'orbo)	159 313 € (avec un prix unitaire manquant)	1	0	1	1,5	3
SA Corse Foration Minage (Corte)	68 830 €	3	0	3	4,5	2

La SARL MORACCHINI et la SA CFM proposent un délai de réactivité identique de trois semaines ; leur est attribuée la note maximale de 3 à toutes deux.

La SA CFM et la SARL ROSSINI ne présentent pas de mémoire technique ; c'est pourquoi elles sont notées 0.

La SARL MORACCHINI présente un mémoire technique satisfaisant ; lui est attribuée la note maximale de 3.

Lot n° 5 - Secteur FT Aitone - estimé à 91 156 € HT

Candidats	Prix € HT	Note	Valeur Technique - moyens, procédés	Valeur Technique - réactivité	Total	Classement
SARL MORACCHINI et Cie. (Bastia)	125 891,08 €	2	4	4	6	1
Entreprise MALANDRI Jean (Tavera)	84 054 €	4	0	0	4	3
SA Corse Foration Minage (Corte)	152 394 €	1	0	4	3	4
SARL Santa Marione (Corte)	117 100 €	3	4	0	5	2

Les entreprises MALANDRI et CFM n'ont pas fourni de mémoire technique ; c'est pourquoi elles sont notées 0 à la valeur technique.

L'entreprise CFM donne toutefois un délai de réactivité ; il est donc noté 4 pour cet élément, de même que la SARL MORACCHINI qui annonce un délai identique de 3 semaines.

La SARL MORACCHINI et la SARL Santa Marione proposent des moyens humains et matériels équivalents et satisfaisants. Elles obtiennent toutes deux la note maximale de 4 pour cet élément.

La SARL Santa Marione propose un délai de réactivité très long et rédhibitoire (48 semaines) ; elle est notée 0 pour cet élément.

La SARL Santa Marione n'a cependant répondu qu'au DQE fourni pour les travaux de l'année (1^{er} bon de commande) et non pas au BPU indiquant les prix pour l'ensemble des prestations à réaliser pour les années à suivre.

Lot n° 6 - Secteur FT Coscione - estimé à 88 819 € HT

Candidats	Prix € HT	Note	Valeur Technique - moyens, procédés	Valeur Technique - réactivité	Total	Classement
Corse Construction TP (Levie)	95 391,50 €	1	0	1	1,5	1

L'entreprise propose un prix et un délai d'exécution acceptable au regard des estimations pour ce lot.

Cependant, elle ne fournit pas de mémoire technique et est notée 0.

Lot n° 7 - Secteur FT Vizzavona - estimé à 13 420 € HT

Candidats	Prix € HT	Note	Valeur Technique - moyens, procédés	Valeur Technique - réactivité	Total	Classement
SARL MORACCHINI et Cie. (Bastia)	35 392,50 €	1	3	3	4	1
Entreprise générale de maçonnerie -MARIANI frères (Venaco)	8 570 €	3	0	0	3	2
Entreprise MALANDRI Jean (Tavera)	8 590 €	3	0	0	3	2

Les entreprises MARIANI et MALANDRI ne présentant pas de mémoire technique sont notées 0 pour ce critère. Leurs prix étant équivalents, une note identique de 3 leur est attribuée à toutes deux.

La SARL MORACCHINI présente un bon mémoire technique et obtient la note maximale de 3 pour ce critère.

X. CONCLUSION

Suite à l'analyse des offres, la CAO a déclaré infructueux les lots suivants, pour les motifs suivants et a décidé de recourir à la procédure négociée dans les conditions suivantes :

- Les lots 1, 2, 4, 5 et 7 sont déclarés infructueux au motif qu'aucune offre n'est acceptable eut égard au niveau des prix ou bien au caractère incomplet des offres (absence de mémoire technique, bordereau des prix unitaires incomplets) et seront relancés selon une procédure de marché négocié sans publicité mais avec mise en concurrence, conformément à l'article 35 du Code des marchés publics (version 2004).



- Le lot 6 est déclaré infructueux au motif qu'une seule offre a été faite et n'est pas acceptable compte tenu du niveau de prix et de l'absence de mémoire technique et sera relancé selon la procédure du marché négocié avec publicité et mise en concurrence, conformément à l'article 35 du code des marchés publics (version 2004)
- Le lot 3 (*Réfection et remise à niveau des pistes de Bonifato, Fango, Pineto et Stella*) est attribué à la SARL MORACCHINI et Cie. pour un montant de 28 391,10 € HT, soit 28 987,31 € TTC.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer le marché relatif aux travaux de réfection et remise à niveau des pistes de Bonifato, Fango, Pineto et Stella pour l'équipement des forêts territoriales de Corse avec la SARL MORACCHINI et Cie. pour un montant de 28 391,10 € HT.